



La tranquillité d'esprit qu'apporte la Garantie Prolongée Partenaire ne s'arrête pas aux réparations.

Les services ci-dessous s'appliquent seulement aux motocyclettes sur route et aux scooters.

#### Service d'assistance routière

Jusqu'à 5 services payables.

- Démarrage à l'aide d'une batterie d'appoint, livraison de liquides mécaniques et service de remorquage.

#### Frais de location

- 50 \$ par jour (jusqu'à 250 \$) pour les frais de location en cas de panne d'une unité admissible.

#### Remorquage pour le véhicule de remorque

- Limité à 1 avantage payable par contrat, jusqu'à 100 \$ incluant les taxes applicables, advenant une panne du véhicule de remorque.

#### Interruption de voyage

- 100 \$ par jour (jusqu'à 300 \$) pour les frais d'hébergement et de subsistance dans l'éventualité d'une panne admissible en vertu de la Garantie. Cette panne doit se produire à plus de 150 km de votre lieu de résidence et nécessiter une immobilisation de votre unité de plus d'une journée.

#### Réduction de franchise

- Retournez chez votre détaillant pour faire effectuer une réparation admissible afin d'obtenir une réduction de 50 \$ de la franchise.

#### Transfert

- Si vous choisissez de vendre votre unité à un particulier, la balance de garantie est transférable, ce qui peut augmenter la valeur de revente de votre unité.

## Depuis plus de cent ans, nous sommes présents pour nos clients lorsqu'ils en ont le plus besoin.

Pour vous assurer une tranquillité d'esprit, chaque contrat de garantie prolongée est appuyé par soit iAP Marketing, SAL Marketing Inc., ou Industrielle Alliance Pacifique Compagnie d'Assurances Générales, tous membres d'iA Groupe Financier.

La force d'iA Groupe Financier est clairement démontrée par la cote d'excellence financière établie par A.M. Best et par Standard & Poor.

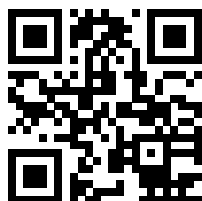


Ce dépliant a été conçu pour tracer les grandes lignes des avantages offerts; il ne constitue pas un contrat irrévocable. Veuillez consulter votre Contrat pour obtenir les détails spécifiques. # Permis Office de la protection du consommateur : 500066

**Administration**  
 tél. 1-888-444-9989  
 téléc. 1-888-444-0697

**Réclamations**  
 tél. 1-888-444-0301  
 téléc. 1-888-444-0675

2165, Broadway ouest, Vancouver, C.-B. V6B 5H6



www.iavag.ca

## Programme d'Assistance Mécanique

pour Produits récréatifs personnels

## Une couverture sur mesure...

## Un partenaire de route sur qui vous pouvez compter.



Motocyclette sur/hors-route et Scooter	VTT	Motoneige	
M&S	A	S	
•	•	•	Moteur
•	•	•	Transmission
•	•	•	Système d'entraînement
•	•	•	Entraînement final
•	•	•	Système de refroidissement
•	•	•	Direction
•	•	•	Freins
•	•	•	Système électrique
•	•	•	Système d'alimentation
•	•	•	Suspension avant
•	•	•	Suspension arrière
			<b>OPTIONNEL</b> Groupe remorquage

Fièrement Canadien 🍁



...pour partir l'esprit tranquille



# Pourquoi faire l'acquisition d'une Garantie Prolongée Partenaire?

## La Garantie Prolongée Partenaire vous protège lorsque vous en avez le plus besoin.

Sachant que la fréquence des réparations augmente avec le temps et le kilométrage, la Garantie Partenaire prend la relève au moment où la garantie du fabricant prend fin.

### Vous avez le choix.

Avec la Garantie Partenaire, vous êtes en contrôle. Demandez à votre détaillant ce que votre garantie prolongée peut faire pour vous.



1. Moteur
2. Transmission
3. Entraînement final
4. Suspension avant
5. Suspension arrière
6. Freins
7. Système d'alimentation
8. Système électrique
9. Direction
10. Système de refroidissement



1. Moteur
2. Transmission
3. Entraînement final
4. Suspension avant
5. Suspension arrière
6. Freins
7. Direction
8. Système d'alimentation
9. Système électrique
10. Système de refroidissement



1. Moteur
2. Suspension avant
3. Suspension arrière
4. Freins
5. Direction
6. Système d'alimentation
7. Système électrique
8. Système de refroidissement
9. Système d'entraînement

### L'option suivante est disponible (frais additionnels applicables):

#### Groupe de remorquage

(la couverture s'applique si la remorque est achetée au même moment que votre unité) :

maître-cylindre, actionneur de freins hydraulique, plateau de freins, ressorts, soudures de châssis à remorque, supports de mains de ressort et boulons-U, essieux, fusées et roulements de roue, treuil manuel.

Parmi les composants listés ci-dessus, certaines pièces sont exclues. Merci de vous référer à votre contrat/police pour une liste complète des conditions, limites et exclusions.

Le contrat/la police ne prévoit pas de couverture pour:

Les services d'entretien et les pièces décrites dans les recommandations d'entretien du manuel du propriétaire fourni par le fabricant.

Tous les services et pièces suivants, incluant non limitativement :

les alignements, les additifs, les ajustements, la batterie, les câbles de batterie, les courroies, la tôle de carrosserie et les panneaux, plaquettes de freins, les disques et tambours de frein, les pare-chocs, le carburateur, les tapis, le chrome, les collets, les produits nettoyants, les toits convertibles, les auto-collants et ornements, les frais de diagnostic, les arrêts de porte, les charnières, les coussinets (incluant les axes), les dispositifs de transmission électroniques, les systèmes de divertissement, les frais environnementaux et de traitement des déchets, le système d'échappement et systèmes d'émission, les cadres de châssis et les pièces de la carrosserie (bris de la soudure inclus), le coût du carburant, les fusibles, le verre, les structures de verre, les adhésives, le système de positionnement global (GPS), les bougies de préchauffage, les oeillets, l'ensemble des phares avant et des lampes de projection, les phares scellés, les ampoules électriques, échangeur de chaleur, les lentilles, les liaisons manuelles, le système de vision nocturne, la peinture, le plastique ou des pièces de type plastique, du caoutchouc ou des tuyaux / revêtement de type caoutchouc, la reprogrammation, système des dispositifs de sécurité (incluant système des coussins gonflables), les châssis de siège, les amortisseurs, les matériaux d'atelier, les bougies et fillages d'allumage, les hauts-parleurs, les supports et jambes de force, les thermostats, l'ensemble du corps du papillon, les pneus, les chenilles, les finitions et les moulures, les mises au point, les garnitures, les moulures ou caoutchoucs d'étanchéité, les roues/jantes et l'enjoliveur, la balancement des roues, les essuie-glaces.

Les pièces suivantes, à moins que le remplacement ne soit nécessaire, consécutivement à une défaillance mécanique admissible :

filtres, lubrifiants, liquide de refroidissement et réfrigérants, liquides, boulons, écrous et attaches.



GARANTIE PROLONGÉE  
**PARTENAIRE**